



Strasbourg, le 9 Juin 2016

CDDH(2016)003

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**PASSAGE EN REVUE DES CONVENTIONS
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Introduction

Ce document contient des informations du Secrétariat concernant la réorganisation de la liste des conventions sous la responsabilité du CDDH. Il contient également des informations sur la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics.

ETAT DES LIEUX DES TRAVAUX DU SECRETARIAT AFIN DE REORGANISER PAR CATEGORIES LA LISTE DES CONVENTIONS DONT LE CDDH A LA SUPERVISION

1. Dans le mandat confié par le Comité des Ministres au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) pour le biennium 2016-2017, il est prévu de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen des conventions placées sous leur responsabilité, ou de certaines d'entre elles, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents et en fera rapport au Comité des Ministres¹.
2. Lors de sa 84^e réunion 7-11 décembre 2015, le CDDH a constaté que la liste des traités placés sous sa responsabilité, telle qu'elle est annexée au nouveau mandat de celui-ci (voir Annexe I ci-après), contient davantage d'instruments que par le passé et ne donne pas d'indications quant à leur degré de priorité ou de pertinence.
3. De ce fait, le CDDH a chargé le Secrétariat de procéder, en coopération avec le Bureau des Traités, à une organisation de cette liste en groupant les conventions par catégories selon leur degré d'actualité.
4. Lors de cette même réunion, le CDDH a décidé de confier au DH-SYSC le suivi systématique des perspectives de signature et ratification des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention ainsi que le suivi de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme de 1996 (STCE n°161). Par ailleurs, le mandat du Comité des Ministres prévoit que le DH-BIO conduise l'examen des Conventions et Protocoles relatifs au domaine de la biomédecine.
5. En conséquence, les instruments dont le suivi est déjà assuré par les instances subordonnés ne figurent pas dans le présent document.
6. Le Rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe (SG/Inf(2012)12) sert de base au présent travail et classe de manière exhaustive les traités du Conseil de l'Europe² en quatre catégories, à savoir :
 - (i) les conventions clés avec un grand nombre de ratification ;
 - (ii) les conventions clés avec peu de ratification ;
 - (iii) les autres conventions actives ;
 - (iv) les conventions inactives.
7. Dans un souci de clarté et afin de faciliter les décisions à prendre, le Secrétariat propose au CDDH de classer les conventions dont il a la supervision en deux catégories seulement, à savoir « les conventions clés » et les « conventions inactives ».

¹ Voir Décision CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 des Délégués des Ministres lors de leur 1168^e réunion du 10 Avril 2013.

²Toutes les conventions dont le CDDH exerce la supervision sont classées dans le document SG/Inf(2012)12 excepté le Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (STCE n°93) et excepté les conventions adoptées après l'élaboration du document (Protocoles n^{os} 15 et 16).

8. Ainsi le Secrétariat suggère d'établir la liste suivante, en coopération avec les services concernés et en particulier avec le Bureau des Traités:
- « Conventions clés » et « conventions inactives » à la lumière des critères utilisés dans le Rapport du Secrétaire Général ;
 - Conventions qui pourraient être reclassées en conventions clés à la lumière de nouveaux critères proposés par le Secrétariat³ ;
 - Conventions qui pourraient être reclassées en conventions inactives car elles répondent aujourd'hui aux critères utilisés dans le Rapport du Secrétaire Général⁴.
9. Si le CDDH accepte cette approche, le Secrétariat élaborera un document détaillé.

LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS

10. Lors de sa 84^e réunion en décembre 2015, le CDDH a conclu à la pertinence de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø, 2009) et décidé de se donner le temps d'examiner les meilleures voies pour le relancer.
11. L'Estonie a récemment ratifié la Convention, le 28 janvier de cette année, ce qui porte à 8 le nombre de ratifications. 10 sont nécessaires pour son entrée en vigueur. Le Bureau a accepté la proposition du Secrétariat de contacter sur une base bilatérale les experts des 6 Etats membres déjà signataires de cet instrument et qui seraient, pour cette raison, susceptibles de procéder à sa ratification dans un délai proche.
12. L'Etat des signatures et ratifications en date du 9 juin 2016 se trouve en Annexe II. De plus amples informations sur cette convention peuvent être trouvées dans le document [CDDH\(2015\)009](#).

³ Tel pourrait être le cas de la Convention sur l'accès aux documents publics au regard des discussions du CDDH lors de la dernière réunion plénière en décembre 2015 et de l'intérêt manifesté par un nombre considérable d'Etats membres.

⁴ Tel pourrait être le cas pour le Protocole additionnel n°12 à la CEDH portant interdiction générale de discrimination. Son reclassement en « inactif » relèverait du fait que, de par le faible nombre de signatures et de ratifications depuis son entrée en vigueur, il ne semble plus répondre aux critères des conventions clés.

Annexe I

**CONVENTIONS PLACÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CDDH
POUR LE BIENNIUM 2016-2017**

(sans indication de priorité et d'actualité)

CDDH	
5	Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales
9	Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales
12	Accord intérimaire européen concernant les régimes de sécurité sociale relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants
13	Accord intérimaire européen concernant la sécurité sociale à l'exclusion des régimes relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants
14	Convention européenne d'assistance sociale et médicale
20	Accord sur l'échange des mutilés de guerre entre les pays membres du Conseil de l'Europe aux fins de traitement médical
35	Charte sociale européenne
40	Accord entre les Etats membres du Conseil de l'Europe sur l'attribution aux mutilés de guerre militaires et civils d'un carnet international de bons de réparation d'appareils de prothèse et d'orthopédie
46	Protocole n°4 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier Protocole additionnel à la Convention
48	Code européen de sécurité sociale
67	Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme
68	Accord européen sur le placement au pair
78	Convention européenne de sécurité sociale
078A	Accord complémentaire pour l'application de la Convention européenne de sécurité sociale
83	Convention européenne relative à la protection sociale des agriculteurs
93	Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant
114	Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des Libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort
117	Protocole n°7 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales
126	Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
139	Code européen de sécurité sociale (révisé)
142	Protocole portant amendement à la Charte sociale européenne
148	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
154	Protocole à la Convention européenne de sécurité sociale
157	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
158	Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives
161	Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme
163	Charte sociale européenne (révisée)

CDDH	
164	Convention pour la protection des Droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine
168	Protocole additionnel à la Convention pour la protection des Droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains
177	Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
186	Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine
187	Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances
195	Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale
197	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
203	Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif aux tests génétiques à des fins médicales
205	Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics
210	Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
213	Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales

Liechtenstein																				
Lituanie	18/6/2009	26/7/2012							X											
Luxembourg																				
Malte																				
Moldova	21/12/2010																			
Monaco																				
Monténégro	18/6/2009	23/1/2012																		
Norvège	18/6/2009	11/9/2009							X											
Pays-Bas																				
Pologne																				
Portugal																				
République tchèque																				
Roumanie																				
Royaume-Uni																				
Russie																				
Saint-Marin																				
Serbie	18/6/2009																			
Slovaquie																				
Slovénie	18/6/2009																			
Suède	18/6/2009	19/4/2010							X											
Suisse																				
Turquie																				
Ukraine																				

Nombre total de signatures non suivies de ratifications :	6
Nombre total de ratifications/adhésions :	8

Renvois :

a.: Adhésion - s.: Signature sans réserve de ratification - su.: Succession - r.: signature "ad referendum".
R.: Réserves - D.: Déclarations - A.: Autorités - T.: Application territoriale - C.: Communication - O.: Objection.